

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2024
20 H 30

L'an deux mille vingt quatre, le 20 mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Présents : M. CLAMADIEU Yves, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, adjoints, M. DUCHAINE David, Mme GUITTARD Michelle, M. OUVRARD Jean-Marc, Mme BICHARD Sandrine, Mme SOUCHAL Isabelle, M. SAUVAGE Claude.

Absentes : Mme BAUDONNAT Béatrice, Mme BASCOULERGUE Roselyne

Pouvoirs : Mme BAUDONNAT Béatrice à M. CLAMADIEU Yves
Mme BASCOULERGUE Roselyne à M. DUCHAINE David

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

Ordre du jour

- Audit énergétique des logements communaux du bourg
- Achat terrain TIXIER à La Courtine
- Avis sur le règlement forestier
- Choix concernant les algecos pendant (travaux de la salle des fêtes)
- Proposition d'une offre promotionnelle par AXA pour les habitants de la commune et location de la salle des fêtes
- Prix du loyer et des charges de l'appartement au 2^{ème} étage de la crèche
- Bureau pour les élections européennes
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Cours d'Ecoles Actives et Sportives

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2024 ont été relevées.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.

DEMANDE D'AIDE AU DEPARTEMENT POUR UN AUDIT ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX DU BOURG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'amélioration énergétique et de confort pourraient être envisagés pour les logements communaux du bourg de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE situés au 75 Rue de la Fontaine.

Le Conseil départemental propose une aide à la réalisation d'un diagnostic préalable à la réhabilitation de logements communaux d'un montant allant jusqu'à 50% HT de l'étude.

La société AUVERGNE ENERGIE SOLUTIONS, connaissant déjà bien le dossier car elle a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur, propose de réaliser cet audit énergétique pour un montant de 1 600 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour demander une subvention de 50% HT au Conseil départemental pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la réhabilitation de logements communaux, soit 800 € HT.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ACHAT TERRAIN TIXIER À LA COURTINE

Avant de voter l'achat du terrain TIXIER à La Courtine, il est décidé que Monsieur le Maire se renseigne auprès du notaire pour avoir plus d'informations sur les modalités de vente.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 08 avril 2024, Monsieur le Président du Conseil départemental a invité le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental, est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 16 février 2024 au 18 mars 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CHOIX CONCERNANT LES ALGECOS PENDANT LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ou acheter des algecos afin de pouvoir accueillir les élèves de l'école ainsi que les associations pendant les travaux de la salle des fêtes.

Il est décidé de reporter cette délibération afin d'étudier au mieux toutes les solutions possibles dont la location d'un bâtiment existant.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES DANIEL BELLAIGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que le prix de la location de la salle des fêtes Daniel Bellaigue sera de :
 - 160 € pour les personnes domiciliées dans la commune et les propriétaires d'une résidence secondaire ;
 - 350 € pour les personnes extérieures à la commune.
 - 160 € la demi-journée pour les entreprises souhaitant réaliser une réunion.
- Pour les particuliers, la personne utilisant la salle pourra disposer des clés dans l'après-midi du jour précédent la manifestation. Elle devra rendre la salle propre et les clés le jour après la manifestation. Si le locataire souhaite disposer de la salle un jour plus tôt ou la rendre un jour plus tard, le montant de la location sera augmenté de 50 € par jour supplémentaire.
- Deux cautions seront demandées avant toute location :
 - Une de 120 € au cas où le ménage ne serait pas effectué correctement ;
 - Une autre de 300 € pour toute casse ou dégradation.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU 2EME ETAGE DU 72 RUE GARE DE LAQUEUILLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au départ de l'ancienne locataire du logement au 2^{ème} étage du 72 Rue Gare de Laqueuille, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés afin d'améliorer son isolation et son confort.

Des compteurs individuels ont été installés pour le chauffage et l'eau afin de relever la consommation de chaque appartement du bâtiment.

Il propose alors d'augmenter le loyer de cet appartement et de fixer un montant de charges mensuel fixe qui sera calculé une fois par an avec la consommation réelle. En fonction de cette consommation, le montant mensuel sera ajusté pour l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'augmentation du loyer de l'appartement au 2^{ème} étage du 72 Rue Gare de Laqueuille et de le fixer à 550€ par mois.
- ACCEPTE de fixer le montant des charges à 100€ par mois (10€/mois pour l'eau, 70€/mois pour le chauffage et 20€/mois pour l'assainissement). Ce montant sera ajusté une fois par an en fonction des relevés de compteurs, ce qui définira le montant pour l'année suivante.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail de location et fixe le dépôt de garantie à un mois de loyer.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 09
Contre : 0
Abstentions : 02

PROJET « COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES » PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Nationale du Sport a porté à connaissance de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense qu'un appel à projet « Cour d'Ecoles Actives et Sportives » a été lancé. Il s'agit d'une demande de subvention unique regroupant les demandes d'aménagements ludiques et sportifs utilisables à la récréation et en cours d'EPS.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense réalise alors la demande regroupant les besoins des communes auprès de l'ANS, paye le prestataire et reçoit la subvention. Elle ne facturera alors que le reste à charge à chaque commune demandeuse.

Pour SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE, il est décidé de retracer le parcours vélo dans la cour d'école et d'ajouter une petite marelle et un jeu d'horloge. L'achat d'une table de tennis de table fixe est également demandé. Le montant estimé est de 5 406,29 € HT sans la subvention0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de la communauté de communes Dômes Sancy Artense d'ajouter à son programme les besoins de la cour d'école communale cités ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat dans le cadre de dépose de subvention pour l'appel à projet « Cour d'Ecoles Actives et Sportives » ;

- AUTORISE le Maire à régler à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense le reste à charge après déduction de la subvention qui lui aura été accordée.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Il a été décidé de former le bureau pour les élections européennes comme suit :

De 8h à 10h : M. Yves CLAMADIEU, M. David DUCHAINE, Mme Lucette DELZOR

De 10h à 12h : M. Guy MONTEIX, Mme Roselyne BASCOULERGUE, M. Jean-Marc OUVRARD

De 12h à 14h : Mme Sandrine BICHARD, Mme Michelle GUITTARD, M. Guy MONTEIX

De 14h à 16h : M. Claude SAUVAGE, Mme Béatrice BAUDONNAT, Mme Lucette DELZOR

De 16h à 18h : Mme Isabelle SOUCHAL, M. Yves CLAMADIEU, M. Claude SAUVAGE

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe les élus qu'il a invité Madame Hélène HARGITAI, sous-préfète d'ISSOIRE récemment arrivée sur notre territoire, à venir sur notre commune le 14 juin après-midi pour une visite de courtoisie. Il invite les élus à participer à cette rencontre.